



Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
Ministère de la Culture et de la Communication
Ministère des Sports
Ministère délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine

LES CONTRATS EDUCATIFS LOCAUX

Juin 2003

SOMMAIRE

Les grands chiffres du contrat éducatif local.....	Page 03
Le périmètre géographique des CEL s'étend	Page 05
La taille des contrats augmente légèrement.....	Page 06
Le CEL privilégie avant tout les communes défavorisées.....	Page 07
Le CEL co-existe avec de plus en plus d'autres dispositifs	Page 07
La configuration des acteurs éducatifs reste constante	Page 08
Les activités artistiques et le « multi-activités » en hausse	Page 12



LES GRANDS CHIFFRES DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL au 1^{er} janvier 2003

2 589 contrats

8 662 communes
*réparties sur l'ensemble du territoire
français, DOM TOM compris*

*un quart des CEL sont intercommunaux et regroupent en moyenne 9 communes
60% des communes de plus de 10 000 habitants ont signé un contrat
48 % de la population française réside dans une commune ayant contracté un CEL*

15 000 établissements scolaires impliqués
soit 21% de l'ensemble des établissements français

*84% sont des établissements du premier degré
15% sont en ZEP/REP*

15 030 associations

66 700 intervenants

33 900 actions proposées

*les deux tiers en extra scolaire, un tiers en péri scolaire
277.000 heures hebdomadaires*

2 300 000 d'enfants et de jeunes y participent

Réalisé à partir d'une enquête auprès des services déconcentrés des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports – données réelles pour le nombre de contrats et de communes ; pour les autres chiffres, estimations réalisées par extrapolation des résultats de l'étude présentée ci-après.

LE PANORAMA DES CEL EN 2003

Pour la deuxième année consécutive, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a mené une enquête sur les contrats éducatifs locaux. Les données de plus de 85% des contrats actuellement en cours ont été recueillies via un système informatisé.

Au 1^{er} janvier 2003, il existe 2.589 contrats éducatifs locaux, soit 20% de plus qu'en 2002. Ces contrats impliquent 8.622 communes, soit une augmentation de 30%.

Ce sont donc désormais près du quart des villes françaises qui font l'objet d'un CEL, regroupant près de la moitié de la population française.

L'augmentation du nombre de contrats a un peu modifié le paysage des communes en CEL. Toutefois, les contrats intercommunaux et ceux portant sur des communes de 10.000 habitants et plus ont effet augmenté plus vite que les autres. Dès lors, les territoires concernés sont plus grands et la répartition des contrats évolue au profit des plus importants.

L'ensemble des tableaux suivants indiquent cette évolution. Ils présentent les chiffres 2003 et les évolutions constatées en reprenant la structure de l'étude de l'année précédente. Seuls les principaux tableaux ont été repris. De même, l'étude ne reprend pas la partie relative aux politiques territoriales (diagnostics et objectifs) largement traitée pour 2002 et qui ne connaît pas d'évolutions significatives. Ce document doit donc être considéré comme un prolongement et un complément de celui de l'année dernière.

Note : pour des raisons de lisibilité, les variations des pourcentages sont exprimées en valeur absolue, en points ; par exemple, pour un pourcentage de 28,7%, une variation de -1,3 signifie que le pourcentage était de 30% en 2002, soit une baisse relative de 4,3%.

Le périmètre géographique des CEL s'étend

Tableau 1 : répartition des communes en CEL et de l'ensemble des communes françaises selon la taille

	Communes en CEL				Ensemble des communes de France			
	Nb comm.	%	Nb habitants	%	Nb comm.	%	Nb habitants	%
	(en milliers)				(en milliers)			
TOTAL des communes	8 622	100%	28 968	100%	36 679	100%	60 186	100%
Dont								
moins de 2.000 hab.	6 857	79,5%	3 365	11,6%	32 078	87,5%	15 059	25,0%
de 2.000 à moins de 5.000 hab.	809	9,4%	2 520	8,7%	2 731	7,4%	8 396	14,0%
de 5.000 à moins de 10.000 hab.	408	4,7%	2 849	9,8%	971	2,6%	6 692	11,1%
de 10.000 à moins de 20.000 hab.	288	3,3%	3 986	13,8%	471	1,3%	6 592	11,0%
de 20.000 à moins de 100.000 hab.	234	2,7%	8 737	30,2%	391	1,1%	14 446	24,0%
100.000 hab. et plus	27	0,3%	7 511	25,9%	37	0,1%	9 001	15,0%

Evolution 2002/2003

	Communes en CEL			
	%	variation	%	variation
	100%		100%	
moins de 2.000 hab.	79,5%	+0,3	11,6%	-0,9
de 2.000 à moins de 5.000 hab.	9,4%	-0,2	8,7%	-0,8
de 5.000 à moins de 10.000 hab.	4,7%	-0,2	9,8%	-0,9
de 10.000 à moins de 20.000 hab.	3,3%	+0,3	13,8%	+0,8
de 20.000 à moins de 100.000 hab.	2,7%	-0,3	30,2%	-5,9
100.000 hab. et plus	0,3%	0	25,9%	+7,9

Sources : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003
Recensement de la population 1999, population sans double compte INSEE

Tableau 2 : taux de couverture nationale des CEL et évolution 2002/2003

	communes		population	
	%	variation	%	variation
TOTAL	23,5%	+5,5	48%	+9
Dont				
moins de 2.000 hab.	21,4%	+5,5	22,3%	+5,3
de 2.000 à moins de 5.000 hab.	29,6%	+6,5	30,0%	+6,7
de 5.000 à moins de 10.000 hab.	42,0%	+8,9	42,6%	+9,1
de 10.000 à moins de 20.000 hab.	61,1%	+20,2	60,5%	+20
de 20.000 à moins de 100.000 hab.	59,8%	+9,7	60,5%	+10,4
100.000 hab. et plus	73,0%	+13,5	83,4%	+12,4

Sources : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003
Recensement de la population 1999, population sans double compte INSEE

Lire : 29,6% des communes françaises de 2.000 à moins de 5.000 habitants font l'objet d'un CEL ; cette proportion était de 23,1 en 2002, elle augmente donc de 6,5 en valeur absolue, ou de 28% en valeur relative.

8 622 communes font l'objet d'un CEL, dont près de 8 sur 10 ont moins de 2.000 habitants. De nouveaux contrats portant sur des villes de 100.000 habitants et plus font augmenter la part de cette population dans la population globale des villes concernée par les CEL.

La couverture des CEL augmente nettement, particulièrement pour les communes de 10.000 habitants et plus. Ainsi, près de la moitié de la population française vit dans une commune impliquée dans cette politique.

La taille des contrats augmente légèrement

Tableau 3 : répartition des CEL par taille de la commune signataire et évolution 2002/2003

	%	variation
	100%	
moins de 2.000 hab.	47,3%	-1,6
de 2.000 à moins de 5.000 hab.	27,0%	+0,7
de 5.000 à moins de 10.000 hab.	14,7%	+0,5
de 10.000 à moins de 20.000 hab.	10,4%	+1,8
de 20.000 à moins de 100.000 hab.	8,5%	-0,2
100.000 hab. et plus	0,8%	-0,2

Tableau 3bis : répartition des CEL par taille du territoire* concerné et évolution 2002/2003

	%	variation
	100%	
moins de 2.000 hab.	28,7%	-1,3
de 2.000 à moins de 5.000 hab.	27,7%	+0,1
de 5.000 à moins de 10.000 hab.	20,7%	+0,9
de 10.000 à moins de 20.000 hab.	12,9%	+2,3
de 20.000 à moins de 100.000 hab.	9,1%	0
100.000 hab. et plus	0,8%	-0,2

* : Par territoire, on entend l'ensemble de la population des communes signataires, seules ou en intercommunalité

Sources : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003
Recensement de la population 1999, population sans double compte INSEE

Lire : 47,3% des contrats ont été signés par des communes de 2.000 à moins de 5.000 habitants, contre 48,9% en 2002
28,7 des contrats concernent un territoire de 2.000 à moins de 5.000 habitants, contre 32% en 2002

Tableau 4 : répartition des contrats et des communes selon le nombre de communes signataires et évolution 2002/2003

	contrats		communes	
	%	variation	%	variation
	100%		100%	
1 commune	74,3%	-0,6	23,7%	-2,1
de 2 à 5 communes	10,4%	-1,1	11,1%	-1,6
de 6 à 10 communes	6,6%	+0,7	16,8%	+0,4
plus de 10 communes	8,7%	+1,1	48,5%	+3,4

Moyenne des CEL : 3 communes par contrat
Moyenne des CEL intercommunaux : 9 communes par contrat

Sources : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003
Recensement de la population 1999, population sans double compte INSEE

Lire : 74,3% des CEL ont été signés par une commune seule, contre 74,9% en 2002
16,8% des communes en CEL font partie d'un contrat regroupant 6 à 10 communes, contre 16,4% en 2002

Tableau 5 : répartition des communes en CEL selon la taille de la commune et le nombre de communes signataires en % et évolution

Nb de communes par contrat	Moins de 2.000 hab.		De 2.000 à moins de 5.000 hab.		De 5.000 à moins de 10.000 hab.		De 10.000 à moins de 20.000 hab.		De 20.000 à moins de 100.000 hab.		100.000 hab. et plus	
	%	Varia-tion	%	Varia-tion	%	Varia-tion	%	Varia-tion	%	Varia-tion	%	Varia-tion
1	8,8%	-1,7	67,0%	-4,2	89,8%	-0,4	95,7%	-1,5	97,9%	-0,7	100%	100%
2 à 5	12,4%	-2	10,0%	+0,6	4,2%	-0,4	1,7%	+0,3	1,6%	+0,2	0,0%	0,0%
6 à 10	19,4%	+0,2	12,1%	+1,6	3,3%	-0,1	0,9%	-0,5	0,0%	0	0,0%	0,0%
plus de 10	59,4%	+3,6	10,9%	+2,1	2,7%	+1	1,7%	+1,7	0,5%	+0,5	0,0%	0,0%
TOTAL interco	91,2%	+1,7	33,0%	+4,2	10,2%	+0,5	4,3%	+1,5	2%	+0,6	0,0%	0,0%

Sources : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003
Recensement de la population 1999, population sans double compte INSEE

Lire : 59,4% des communes de moins de 2.000 habitants ont signé un contrat intercommunal avec 10 ou plus autres communes ; ce pourcentage était de 55,8% en 2002

La taille des territoires en CEL augmente, même si 56,4% d'entre eux portent encore sur un territoire comptant moins de 5.000 habitants. Cette variation est due à l'augmentation relative des contrats signés en intercommunalité ; seules 23,7% des communes ont signé un contrat seules, contre 25,8% en 2002, soit 9% de moins.

Cette évolution est particulièrement marquée pour les communes de moins de 2.000 habitants au sein des contrats regroupant plus de 10 communes et pour les communes de 2.000 à moins de 5.000 habitants en intercommunalité, quelque soit le nombre de signataires.

Le CEL privilégie avant tout les communes défavorisées

Tableau 6 : répartition des communes éligibles à la DSU et DSR1

	% DSU et/ou DSR 1	% DSU	% DSR 1
Communes françaises	12,9%	2,2%	11,0%
Communes en CEL	23,6%	5,9%	18,4%

*Sources : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003
Ministère de l'Intérieur, DGCL, département des études et des statistiques locales, 2003*

Lire : parmi l'ensemble des communes française, 12,9% sont éligibles à la DSU et/ou à la DSR 1 ; parmi les seules communes en CEL, 23,6% d'entre elles y sont éligibles.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) sont deux concours financiers apportés par l'Etat aux communes qui répondent à un certain nombre de critères, afin de prendre en compte les charges financières résultants de la situation sociale spécifique des communes en zone urbaine comme en zone rurale.

La proportion de communes éligibles à l'une ou l'autre de ces dotations est près de deux fois plus élevée au sein des villes faisant l'objet d'un CEL qu'au sein de l'ensemble des villes françaises. Ce pourcentage est particulièrement important pour la DSU, ce qui est à rapprocher du poids des communes de 10.000 habitants et plus dans l'ensemble des communes en CEL.

Ce constat est par ailleurs conforme aux orientations données par les circulaires interministérielles.

Le CEL co-existe avec de plus en plus d'autres dispositifs

Tableau 7 : répartition des autres dispositifs co-existants avec les CEL et évolution 2002/2003

	% des citations 100%	variation	% des contrats (plusieurs réponses possibles)	variation
Contrat Temps Libres	29,9%	-0,5	72,0%	+7,5
Contrat Enfance	20,3%	-1,1	48,8%	+5,1
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	10,8%	+0,3	25,9%	+4,4
Contrat de Ville	9,3%	0	22,3%	+3,1
Ville Vie Vacances (VVV)	9,3%	+0,3	22,4%	+3,8
Contrat local de sécurité (CLS)	9,4%	+0,7	22,6%	+4,7
Autre	7,0%	-0,1	16,9%	+2,2
Contrat d'agglomération	3,0%	+0,6	7,2%	+2,2
Contrat de développement culturel	1,0%	-0,1	2,4%	+0,1

Soit :

	% de contrats concernés	variation
Dispositifs CAF (Contrats Temps Libres et Enfance)	84,0%	+5,3
Contrat local d'accompagnement à la scolarité	25,9%	+4,4
Dispositifs Politique de la Ville (Contrats de ville et d'agglomération)	24,6%	+5

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

Lire : quant un CEL co-existe avec un autre dispositif, c'est un contrat CAF dans 84% des cas, contre 78,7% en 2002

Tableau 8 : répartition des communes par taille, en fonction du nombre de dispositifs co-existants et évolution 2002/2003

	Moins de 2.000 hab.	varia- -tion	De 2000 à moins de 5.000 hab.	varia- -tion	De 5000 à moins de 10.000 hab.	varia- -tion	De 10000 à moins de 20.000 hab.	varia- -tion	De 20000 à moins de 100.000 hab.	varia- -tion	100.000 hab. et plus	varia- -tion	TOTAL	varia- -tion
1 autre dispositif	50,2%	-8	46,0%	+7,8	26,1%	-9,2	18,4%	-8,7	10,3%	-9,7	13,3%	-17,5	39,7%	-11
2 autres dispositifs	32,1%	+1,8	37,0%	+8,8	26,9%	+1,1	24,8%	+1,1	14,9%	-0,1	0,0%	-15,4	27,0%	+4,2
3 autres dispositifs	9,7%	-1,4	8,4%	+0,6	18,3%	+2	13,6%	-3,1	16,1%	-1,4	6,7%	-16,4	11,1%	+0,3
4 autres dispositifs	4,7%	+3,3	5,1%	+0,1	10,4%	-3,8	17,5%	+0,8	13,8%	-3,7	13,3%	+5,5	7,9%	-0,5
5 autres dispo. et plus	3,3%	+3,3	3,5%	+0,6	18,3%	+9,9	25,7%	+9,9	44,8%	+14,8	66,7%	+43,6	14,1%	+6,8

Sources : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003
Recensement de la population 1999, population sans double compte INSEE, France métropolitaine

Sont étudiés ici les territoires en CEL sur lesquels plusieurs dispositifs co-existent, ce qui concerne de plus en plus de contrats.

Désormais, ce sont 84% de ces contrats qui co-existent avec un contrat CAF (contrat temps libres et/ou enfance).

La proportion des contrats ne co-existant qu'avec un dispositif baisse fortement, passant de plus de 50% en 2002 à moins de 40% en 2003. Cette évolution se retrouve quelle que soit la taille de la commune concernée, à l'exception des villes de 2.000 à moins de 5.000 habitants.

Cette baisse se fait au profit d'une part, de ceux dans lesquels on trouve deux autres et d'autre part, de ceux qui en comptent cinq autres ou plus. Si le premier constat est surtout le fait des communes de moins de 5.000 habitants, le second est largement porté par les communes de plus de 5.000 habitants. Enfin, la proportion de contrats co-existant avec plus de 5 dispositifs augmente plus fortement que les autres.

Après croisement avec le fichier de la Délégation interministérielle à la Ville, il apparaît que, sur notre échantillon de 85% des contrats, 596 communes en CEL font aussi l'objet d'un contrat de ville et/ou d'agglomération. Ces communes représentent 548 CEL et 167 contrats de ville. On voit donc que, même si 75% des contrats de ville et d'agglomération co-existent avec un CEL, la géographie des deux dispositifs ne se recouvre pas dans ses modalités, plusieurs contrats éducatifs existant généralement au sein d'un même contrat d'agglomération.

La configuration des acteurs éducatifs des territoires reste constante

Les établissements scolaires

Tableau 9 : répartition des établissements en CEL et évolution 2002/2003

	Nombre (extrapolation)	%	variation	% France
Etablissements en CEL				
TOTAL	15.000	100%	-	100%
Dont				
maternelle	3.714	24,8%	0	
élémentaire	4.311	28,7%	-1	
primaire	4.649	31,0%	-1,1	
Total 1^{er} degré	12.673	84,5%	-2,1	83,8%
collège	1.834	12,2%	+0,9	9,9%
lycée	300	2,0%	+0,2	6,2%
Total 2nd degré	2.134	14,2%	+1,1	16,1%
autres	193	1,3%	+1,1	6,1%

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales et DEP 2003

Tableau 10 : répartition des établissements en éducation prioritaire

	Nb. d'étabts (extrapolation)	%		
TOTAL	2.306	100%	2.306	100%
Dont :				
En ZEP	983	42,6%	1er degré	1.971 85,5%
En REP	815	35,3%	collège	322 13,9%
En ZEP et REP	508	22,0%	lycée	13 0,6%

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

La répartition globale des établissements scolaires évolue peu ; la sous-représentation du second degré par rapport à son poids national, tend toutefois à diminuer en 2003. Désormais, 15% des établissements en CEL sont en éducation prioritaire, ce pourcentage étant légèrement supérieur à celui de l'ensemble des établissements scolaires français. Les ZEP et REP concernent par ailleurs 19,6% des enfants participant au CEL. Il s'agit donc d'établissements de plus grande taille que la moyenne. Enfin, 12% des contrats contiennent au moins un établissement en éducation prioritaire.

Tableau 11 : implication des établissements scolaires dans les CEL selon qu'ils sont ou non en ZEP/REP

	Etablissements hors ZEP/REP (12.694)	Etablissements en ZEP/REP (2.306)
Liaison entre le projet d'école ou d'établissement et le CEL	49,4%	68,6%
Mise à disposition d'aides éducateurs hors temps scolaire	18,3%	32,2%
Mise à disposition de locaux hors temps scolaire	34,6%	54,2%

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

Selon les trois indicateurs retenus pour mesurer l'implication des établissements dans les CEL, il apparaît très nettement que les établissements en éducation prioritaire sont beaucoup plus impliqués dans le dispositif que les autres. Cet écart s'explique certainement par une tradition de travail en partenariat plus ancienne et plus grande dans ces zones, tradition dont bénéficie alors le CEL lorsqu'il est mis en place.

Le public dans les établissements

Pour chaque établissement, est indiqué le nombre d'enfants et de jeunes concernés directement par le CEL. Ils se répartissent ainsi :

Tableau 12 : nombre d'enfants concernés par le CEL selon niveau de l'établissement scolaire

	Nb (extrapolation)	%	Nb	%
	Etablissements en CEL		Ensemble des établissements	
TOTAL	2 239 076	100%	12 171 000	100%
Dont				
Total 1^{er} degré	1 434 746	64,1%	6 552 000	53,8%
collège	601 663	26,9%	3 366 000	27,7%
lycée	154 257	6,9%	1 506 000	12,4%
Total 2nd degré	755 921	33,8%	4 872 000	40,1%
autres	48 409	2,2%	747 000	6,1%

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales et DEP 2003

Tableau 13 : répartition de bénéficiaires par tranches d'âge

	%	variation
100%		
2-5 ans	20,7%	0
6-11 ans	42,9%	-3,2
12-16 ans	28,0%	+0,9
Plus de 16 ans	8,3%	+2,2

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

Tableau 14 : répartition des contrats selon le nombre d'enfants concernés

	% des contrats	variation	% des enfants	variation
100%			100%	
Moins de 350 enfants	44,3%	-6,5	7,2%	-3,5
De 350 à moins de 700 enfants	20,3%	+0,5	10,6%	-2,5
De 700 à moins de 1.500 enfants	19,1%	+2,6	21,3%	-1,6
1.500 enfants et plus	16,3%	+3,5	60,9%	+6,7

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

Lire : 16,3% des CEL concernent 1.500 enfants et plus ; par ailleurs, 60,9% des enfants concernés par un CEL le sont au sein d'un contrat touchant 1.500 enfants et plus, contre 54,2% en 2002.

La prédominance des 6-11 ans dans le dispositif, si elle reste vraie, tend à diminuer, au profit des plus de 16 ans. Par ailleurs, l'augmentation constatée de la taille des contrats se traduit ici par l'importance relative prise par les CEL concernant 1.500 enfants et plus.

Les associations

Les CEL bénéficient de la participation de plus de 15.000 associations. Dans 90% des cas, l'association est porteuse d'une ou plusieurs actions au sein du contrat. Dans 7% des cas, elle gère le contrat lui-même et dans 3%, elle assure une mission de formation. Plus de la moitié des associations siègent au sein du comité local de pilotage du CEL dans lequel elles interviennent.

Tableau 15 : répartition des contrats selon le nombre d'associations

	%
100%	
1 ou 2 associations	27,2%
3 ou 4 associations	24,1%
5 à 7 associations	25,2%
8 à 12 associations	14,6%
13 associations et plus	8,9%

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

Le nombre d'associations par contrat varie largement d'un CEL à l'autre. Les écarts sont logiquement liés à la taille des communes concernées. Ainsi, la proportion de contrat comptant plus de 13 associations s'établit à moins 10% pour les communes de moins de 10.000 habitants, entre 20 et 25% pour les communes de 10.000 à moins de 100.000 habitants et à plus de 50% pour les communes de plus de 100.000 habitants.

Les intervenants

Leur nombre est de 64.000 environ. Ce sont des animateurs pour les trois quarts d'entre eux.

Tableau 16 : répartition des contrats selon le nombre d'intervenants

	%	Variation
--	---	-----------

Moins de 10 intervenants	32,4%	-5
De 10 à moins de 20 intervenants	30,2%	+1,1
De 20 à moins de 50 intervenants	26,5%	+1,9
De 50 à moins de 100 intervenants	7,4%	+0,6
100 intervenants et plus	3,5%	+1,4

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

La part des contrats fonctionnant avec moins de 10 intervenants diminue nettement entre 2002 et 2003, ce qui va dans le même sens que d'autres données déjà évoquées.

Tableau 17 : répartition des intervenants en CEL selon leur qualification

	%	% du sous total
--	---	-----------------

(100%)		
Qualifications « Jeunesse et Sports »	57,5%	100%
BAFA	30,9%	53,7%
BEES (dont BEESAPT)	15,2%	26,4%
BAFD	5,1%	8,9%
BEATEP	3,7%	6,4%
DEFA	1,1%	1,9%
BAPAAT	1,0%	1,7%
BASE	0,5%	0,9%
Qualifications « Culture »	5,1%	100%
Diplôme d'école de musique (dont DUMI)	2,5%	49,0%
Diplôme d'école d'art	1,8%	35,2%
Diplôme du conservatoire national	0,6%	11,8%
Diplôme d'école d'architecture	0,2%	3,9%
Ingénieurs	0,1%	
Autres	30,8%	
Sans diplôme	6,5%	

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

Au niveau des qualifications, la répartition des intervenants reste quasi constante par rapport à 2002.

Les activités artistiques et le « multi-activités » en hausse

Tableau 18 : répartition des contrats selon le nombre d'actions présentées

% des contrats	variation
----------------	-----------

De 1 à 6 actions	31,5%	+1,9
De 6 à 10 actions	21,1%	-2,8
De 11 à 15 actions	18,8%	0
De 16 à 25 actions	17,9%	+0,6
26 actions et plus	10,7%	+0,3

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

La moitié des contrats propose jusqu'à dix actions ; cette proportion est la même qu'en 2002.

Les domaines d'activités

Les actions portent sur des activités supports dont la liste est présentée en fin de document. Nous les avons regroupés *a posteriori* selon les domaines suivants :

Tableau 19 : répartition des actions et des contrats selon le domaine d'activités choisi

% des actions	variation	% des contrats	variation
---------------	-----------	----------------	-----------

Activités artistiques	28,6%	-0,9	72,6%	+4,9
Activités sportives	24,0%	-1,3	59,0%	-8,6
Activités scientifiques et techniques	13,9%	-0,2	59,8%	-7,2
Multi-activités	13,0%	+2	54,4%	+1,2
Multisports	7,9%	+1,1	43,2%	+0,7
Jeux	5,9%	-0,2	33,0%	-6,1
Autres activités socio-éducatives	4,0%	-0,4	27,4%	-3,7
Santé sécurité	2,7%	+0,1	19,5%	-0,5

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

Tableau 20 : répartition des activités CEL selon le domaine et évolution (classement partiel)

% des actions	variation	% des contrats	variation	Nb moyen d'actions	variation
---------------	-----------	----------------	-----------	--------------------	-----------

Activités artistiques et culturelles

Multi-activités	24,0%	+3,5	54,4%	+0,8	2,8	+0,2
Spectacle vivant	12,4%	+0,7	42,9%	-3,7	1,8	-0,1
Arts plastiques	11,1%	+1,7	34,9%	-5,6	2,0	-0,1
Informatique et multimédia	11,0%	-0,1	42,5%	-6	1,7	+0,1
Musique	8,9%	-0,9	33,8%	-5,5	1,7	0
Lecture	8,8%	+0,5	33,1%	-1,1	1,7	+0,1
Nature et environnement	7,8%	-0,2	28,9%	-1,9	1,7	-0,1
Danse et expression corporelle	7,4%	0	28,4%	-2	1,7	0
Activités manuelles	4,5%	-0,6	16,5%	-2,7	1,7	-0,1
Image et son	4,1%	-0,1	17,6%	-0,9	1,5	0

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

Tableau 21 : répartition des contrats et nombre moyen d'actions proposées selon le domaine (classement partiel)

	% des actions	variation	% des contrats	variation	Nb moyen d'actions	variation
Activités physiques et sportives						
Multisports	25,7%	+3,6	33,7%	-6,5	2,3	+0,1
Activités de pleine nature / sports d'extérieur	21,7%	-1,3	34,4%	-5,7	2,3	0
Sports d'opposition	21,7%	-2,1	43,2%	+0,7	2,2	0
Sports collectifs	19,1%	-1,6	30,6%	-6	2,3	+0,1
Sports individuels	11,7%	+1,4	24,4%	-0,5	1,7	+0,1

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

Globalement, la répartition des activités ne subit pas de modifications essentielles. On note toutefois une place croissante du multi-activités et multisports au détriment des activités plus « spécialisées ». Le pourcentage de contrats proposant telle ou telle activité baisse pour l'ensemble des domaines, à l'exception du multi-activités et des sports d'opposition, tandis que le nombre moyen d'actions proposées reste plutôt constant.

Tableau 22 : répartition des actions selon le nombre d'enfants concernés et évolution

	%	variation
100%		
De 1 à 15 enfants	30,9%	-0,3
De 16 à 30 enfants	25,1%	-1,4
De 31 à 50 enfants	15,1%	+0,3
De 51 à 100 enfants	13,8%	+0,2
De 101 à 250 enfants	9,7%	+0,2
251 enfants et plus	5,4%	+0,4

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

Tableau 23 : répartition des enfants selon le domaine d'activités choisi

	% du total	% de filles
2.300.000 participants		
100%		
Activités artistiques	24,6%	53,0%
Activités sportives	19,9%	42,6%
Multi-activités	17,8%	45,8%
Activités scientifiques et techniques	11,1%	44,6%
Multisports	12,8%	46,2%
Jeux	6,3%	47,1%
Santé sécurité	3,9%	43,1%
Autres activités socio-éducatives	3,7%	46,6%

Source : MJENR, DJEPVA, bureau des politiques éducatives territoriales 2003

La répartition des actions par nombre de participants reflète l'augmentation de la part des contrats de taille importante au sein des CEL. Quand on raisonne par nombre de participants, le multi-activités passe largement au-dessus des activités scientifiques et techniques, ces dernières concernant des groupes plus restreints. Enfin, les activités artistiques apparaissent comme les activités qui concernent la plus grande part de filles, à l'opposé des activités sportives.

Les actions lecture

Elles représentent près de 17% des activités artistiques et culturelles et sont présentes dans un tiers des contrats. Leur place augmente par rapport à 2002 puisqu'elles arrivent en tête de leur famille d'activité, devant le théâtre. Cette orientation est conforme aux directives du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche qui a mis l'accent sur les activités de sensibilisation à la lecture dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme.

Les activités lecture concernent plus de 100.000 enfants et jeunes, au sein de groupes de moins de 25 pour près de la moitié d'entre elles.

Ce type d'activité est davantage mis en place dans les communes urbaines que dans les communes rurales. Ainsi, parmi les communes ayant mis en place des activités lecture, on trouve en 74% comptant moins de 2.000 habitants, contre près de 80% parmi les communes en CEL.

Les autres activités support

Le tableau ci-après montre l'ensemble des activités support par domaine.

Pour les activités sportives, le tennis voit sa part diminuer et se place désormais derrière le football. Mais l'augmentation la plus importante est celle de la gymnastique qui passe de 3,4% à 5,9% des activités sportives. Globalement, les disciplines restent toutefois relativement éparpillées puisque les deux premières d'entre elles regroupent 15,8% des actions contre 32,5% pour les activités artistiques.

Concernant les autres familles, les évolutions sont limitées. On peut toutefois noter l'augmentation des activités informatique et multimédia et celle des actions liées au patrimoine et au secourisme, au sein de leurs familles respectives.

Liste et répartition des activités, regroupées par domaine

	% du domaine	variation		Nb.	% du domaine
ACTIVITES ARTISTIQUES					
Lecture	16,7%	+1,8			
Théâtre	15,8%	-0,3	Volley-ball	1,6%	NS
Pratique d'un instrument	9,5%	+0,5	Randonnée pédestre	1,6%	NS
Danse (classique, jazz, folklorique)	9,4%	+0,4	Boxe	1,4%	NS
Dessin	7,2%	-0,7	Cyclisme	1,1%	NS
Chant	6,2%	-0,8	Jeux de raquette	1,0%	NS
Peinture	5,6%	-1	Course d'orientation	0,9%	NS
Cirque	4,8%	+0,3	Golf	0,8%	NS
Expression corporelle	4,6%	+0,2	Aéromodélisme	0,7%	NS
Cinéma	3,1%	+0,4	Lutte	0,7%	NS
Poterie	3,0%	+0,2	Base-ball	0,4%	NS
Décoration	2,9%	-0,3	Danse sur glace	0,4%	NS
Vidéo	2,5%	NS	Motocyclisme	0,4%	NS
Sculpture	2,3%	NS	Bowling	0,4%	NS
Photographie	2,2%	NS	Aïkido	0,4%	NS
Costumes/décors	1,5%	NS	Hockey sur glace	0,4%	NS
Solfège	1,3%	NS	Aviron	NS	NS
Marionnettes	1,0%	NS	Trampoline	NS	NS
Mime	NS	NS	Aérobic	NS	NS
Claquette	NS	NS	Plongeon	NS	NS
TOTAL : 8.672 actions			Skate-board	NS	NS
			Musculation	NS	NS
ACTIVITES SPORTIVES					
			Billard	NS	NS
Football	8,3%	+0,1	Spéléologie	NS	NS
Tennis	7,5%	-0,8	Pelote basque	NS	NS
Tennis de table	6,0%	-0,3	Carabine	NS	NS
Gymnastique sportive	5,9%	+2,5	Pistolet	NS	NS
Judo	5,3%	-0,1	Jiu-jitsu	NS	NS
Basket-ball	5,3%	+0,6	Surf	NS	NS
Équitation	4,5%	-0,2	Water-polo	NS	NS
Natation sportive	3,9%	-0,2	Squash	NS	NS
Hand-ball	3,6%	-0,1	Planche à voile	NS	NS
VTT	3,2%	+0,4	Fléchettes	NS	NS
Jeux de balles	3,1%	-0,8	Vol à voile (delta-plane, parapente)	NS	NS
Rollers	2,9%	-0,1	Char à voile	NS	NS
Ski (alpin, ski de fond, ski de randonnée)	2,9%	-0,1	Triathlon	NS	NS
Canoë-kayak	2,8%	+0,3	Haltérophilie	NS	NS
Escalade	2,7%	-0,6	Luge	NS	NS
Voile	2,7%	+0,2	Ski nautique	NS	NS
Tir à l'arc	2,5%	0	ULM	NS	NS
Badminton	2,0%	NS	Alpinisme	NS	NS
Danse sportive	1,9%	NS	TOTAL : 7.276 actions		
Athlétisme	1,8%	NS			.../...
Rugby	1,7%	NS			
Karaté	1,7%	NS			
Escrime	1,7%	NS			

	Nb.	% du domaine		Nb.	% du domaine
ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES			JEUX		
Informatique	25,9%	+1,1	Jeux d'intérieur (cartes, échecs, légo)	59,4	+1,4
Education à l'environnement	17,0%	+0,4	Jeux de plein air	30,8%	-1,4
Multimédia	13,0%	+0,5	Jeux aquatiques	6,2%	-0,2
Bricolage	9,1%	+0,3	Jeux de rôle	3,0%	+0,2
Cuisine	4,4%	-1,2	Jeux électroniques	NS	0,6%
Internet	4,0%	-0,5	TOTAL : 1.797 actions		
Journal	3,9%	+0,4	AUTRES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES		
Jardinage	3,7%	-0,4	Solidarité	22,8%	-0,2
Pêche	2,8%	+0,1	Patrimoine	18,1%	+3
Environnement urbain	2,7%	+0,4	Droits de l'enfant	17,5%	-1,8
Diététique - éveil au goût	2,4%	0	Anglais	9,0%	+0,3
Astronomie	1,9%	-0,3	Actions humanitaires	7,2%	-0,6
Couture	1,8%	-0,4	Histoire locale	5,8%	+0,2
Mécanique	1,1%	NS	Droits de l'homme	5,7%	-0,8
Radio	1,1%	NS	Langues régionales	3,2%	-0,6
Botanique	1,0%	NS	Autres langues	3,1%	+1
Cerf-volant	NS	NS	Histoire	2,8%	0
Électronique	NS	NS	Allemand	NS	NS
Reportage	NS	NS	Archéologie	NS	NS
Élevage d'animaux	NS	NS	Géographie	NS	NS
Robotique	NS	NS	Espagnol	NS	NS
Géologie	NS	NS	TOTAL : 1.221 actions		
Aquariophilie	NS	NS	SANTE SECURITE		
Météo	NS	NS	Prévention santé	26,8%	+1,2
TOTAL : 4.231 actions			Sieste/détente/relaxation	20,7%	-1,5
MULTI-ACTIVITES			Prévention routière	15,1%	+0,6
	100%	-	Secourisme	11,8%	+2,6
TOTAL : 3.949 actions			Sécurité dans la ville	10,0%	-3
MULTISPORTS			Hygiène	8,5%	-1,1
	100%	-	Prévention drogue	4,3%	+1,2
TOTAL : 2.405 actions			Prévention alcoolisme	NS	NS
			Prévention tabac	NS	NS
			Prévention sida	NS	NS
			TOTAL : 820 actions		

Détail des regroupements effectués dans les tableaux 3 et 4:

Activités artistiques et culturelles

Spectacle vivant : cirque, costumes/décors, marionnettes, mime, théâtre. Arts plastiques : décoration, dessin, peinture, poterie, sculpture. Informatique et multimédia : informatique, Internet, multimédia. Musique : chant, pratique d'un instrument, solfège. Nature et environnement : aquariophilie, astronomie, botanique, éducation à l'environnement, élevage d'animaux, environnement urbain, géologie, jardinage, pêche. Danse et expression corporelle : claquettes, danse, expression corporelle. Activités manuelles : bricolage, cerf-volant, couture, cuisine, mécanique, robotique. Image et son : cinéma, photo, vidéo.

Activités physiques et sportives

Sports d'opposition : Aikido, Badminton, Boxe, Escrime, Jeux de raquette, Jiu-jitsu, Judo, Karaté, Lutte, Pelote basque, Squash, Tennis, Tennis de table. Activités de pleine nature/sports d'extérieur : Alpinisme, Aviron, Bobsleigh, Canoë-kayak, Char à voile, Course d'orientation, Cyclisme, Équitation, Escalade, Golf, Luge, Motocyclisme, Parachutisme, Planche à voile, Randonnée pédestre, Rollers, Skate-board, Ski, Ski nautique, Spéléologie, Surf, Triathlon, ULM, Voile, Vol à voile (delta-plane, parapente), VTT. Sports collectifs : Base-ball, Basket-ball, Football, Hand-ball, Hockey sur glace, Jeux de balles, Rugby, Volley-ball, Water-polo. Sports individuels : Aérobic, Athlétisme, Danse sportive, Danse sur glace, Gymnastique rythmique et sportive, Gymnastique sportive, Haltérophilie, Musculation, Natation sportive, Plongeon, Trampoline

Etude réalisée par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative,
bureau des politiques éducatives territoriales

Responsable de l'étude: M. Alexis RIDDE, Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse

Contact

mél. : djep3@jeunesse-sports.gouv.fr ; tél. : 01.40.45.98.02